

Les économistes néoclassiques ont représenté le marché du travail sur le même modèle que le celui des biens et services. Si cette représentation permet de comprendre certains mécanismes, elle a très vite révélé de fortes défaillances, ce qui a poussé les économistes à affiner le modèle ou à proposer des analyses radicalement différentes.

Jean Vercherand fait un tour d'horizon des analyses économiques du marché du travail, des classiques anglais du XVIII<sup>e</sup> siècle à la nouvelle microéconomie des années 1970. Une des failles communes à l'ensemble des théories est selon lui de supposer, de manière plus ou moins implicite, que l'offre de travail est entièrement libre, alors qu'elle est contrainte du fait de l'asymétrie entre employeurs et salariés. La prise en compte de cette spécificité permet de mieux comprendre le degré de conflictualité entre offreurs et demandeurs sur ce marché, si élevé que leurs relations sont encadrées par un ensemble juridique élaboré.

Problèmes économiques

# Les spécificités du marché du travail et leurs conséquences

© JEAN VERCHERAND

Économiste et historien  
INRA LISTO Dijon

## Un marché conflictuel et juridiquement encadré

Un étudiant débutant en économie constatera rapidement que le travail constitue un domaine spécifique d'analyse parmi l'un des plus controversés de toute la discipline (avec l'économie de la croissance).

S'il a la curiosité de se tourner vers les historiens, il découvrira qu'il est l'un de ces rares marchés<sup>1</sup> qui ont quasiment toujours donné lieu à une intervention publique spécifique,

lourde et récurrente depuis l'Antiquité. Déjà, dans le Code de Hammourabi (17 à 18 siècles avant J.-C.), il était l'un des seuls marchés faisant l'objet de tarifs affichés. Sous Rome, différentes règles régissaient le travail salarié, préfigurant les corporations du Moyen Âge européen. Ces dernières, qui ont fonctionné pendant sept siècles, édictaient pour chaque corps de métier un ensemble de règles qui, aujourd'hui, peuvent être rattachées à différentes branches du droit, en particulier à celle du travail.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les premiers pays industriels ont libéralisé totalement leur marché du travail, tirant un trait sur cette très longue histoire d'encadrement juridique. Les corporations sont supprimées (France) ou bien vidées de leur contenu (Royaume-Uni). Ensuite, les coalitions, c'est-à-dire les grèves

<sup>[1]</sup> Avec, selon nous, les marchés des denrées agricoles de base et le commerce de l'argent, c'est-à-dire les marchés monétaires et financiers d'aujourd'hui. On peut ajouter aussi les marchés des droits d'usage ou de propriété du bien de nature qu'est la terre.

et ce qu'on nommera plus tard les syndicats, sont déclarées illégales car considérées comme des entraves à la libre concurrence sur le marché du travail. Or, ce marché, qui semblait satisfaisant, *a priori*, aux conditions d'une concurrence pure et parfaite, se révèle très conflictuel. Les revendications sont récurrentes pour hausser les salaires mais aussi pour réduire la durée du travail. En dépit des interdictions, des grèves éclatent, lesquelles peuvent dégénérer en affrontements, émeutes, voire insurrections quand les forces de l'ordre interviennent pour faire respecter le droit. L'histoire du marché du travail est parsemée d'épisodes violents et tragiques dans tous les pays industriels, ce qui n'est pas banal pour un marché. Parallèlement, émerge une série de courants idéologiques, critiquant le libéralisme économique (et parfois politique), et qui entendent résoudre cette « question sociale ». Cela va des différents courants socialistes et anarchistes, jusqu'au néo-corporatisme du catholicisme social, en passant par des courants intermédiaires – tel le solidarisme d'un Léon Bourgeois – ne remettant en cause ni la propriété privée, ni les grands principes libéraux, mais jugeant nécessaire de protéger les travailleurs.

Finalement, dans tous les pays démocratiques, s'impose l'édification d'un droit du travail afin – dit le législateur – de pacifier les relations de travail. Ce droit s'ébauche par une limitation de la durée du travail (c'est-à-dire de l'offre). Ensuite, les comportements d'entente (ou de coalition) des salariés sont dépénalisés puis reconnus constitutionnellement<sup>2</sup>. Enfin, le législateur impose un salaire minimum en certains pays et, surtout, généralise la négociation collective des conditions de travail et de rémunération, afin de pallier – dit-il – l'état d'infériorité de l'un des contractants vis-à-vis de l'autre, en l'occurrence du salarié face à l'employeur.

Ainsi, le travail est l'un des très rares marchés où l'offre des acteurs est limitée par la loi ; le seul où les comportements de monopole (les coalitions) sont légaux ; le seul dont les conflits (les grèves) sont tellement

consubstantiels qu'ils donnent lieu à un recensement par les statistiques officielles et, de ce fait, à des comparaisons internationales.

Dès lors, tout économiste devrait être conduit à se poser les questions suivantes :

– Pourquoi le marché « libre » du travail, tel qu'il avait été institué à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'est-il révélé aussi conflictuel avec des revendications récurrentes sur les salaires mais aussi sur la durée du travail ?

– Pourquoi le législateur en est-il venu à accepter les comportements de monopole des acteurs (les coalitions) et à bâtir un droit spécifique pour le travail salarié en commençant par une limitation de sa durée ?

## Un marché aux représentations économiques controversées

### L'analyse des classiques

Dès le début, les économistes classiques ont convenu que la relation salariale était inégalitaire. Ainsi, Adam Smith explique dans *La Richesse des Nations*, en 1776, que, dans la négociation des salaires « les maîtres sont en état de tenir ferme plus longtemps [...] sur les fonds qu'ils ont déjà amassés. [En revanche], beaucoup d'ouvriers ne pourraient pas subsister sans travail une semaine, très peu un mois [...]. À la longue, il se peut que le maître ait autant besoin de l'ouvrier, que celui-ci a besoin du maître ; mais le besoin du premier n'est pas si pressant » (livre 1, chapitre 8). Cette inégalité a pour effet, selon lui, d'orienter les salaires vers le minimum vital ; mais ce constat ne le conduit pas à prôner une intervention publique spécifique sur le marché du travail. Jean-Baptiste Say reprend l'analyse de Smith tout en récusant une telle intervention car, explique-t-il, les bas salaires se répercuteront sur les prix de vente des marchandises, ce qui profitera en retour aux salariés.

Sismondi considère pour sa part que cette inégalité de rapport de force est à l'origine

[2] Parfois, ce droit peut être limité voire interdit pour certaines catégories de travailleurs.

des crises cycliques de surproduction qui apparaissent alors tous les 8-9 ans. De fait, les historiens ont montré que, pendant la phase d'expansion de ces cycles (qui ont rythmé les économies industrielles jusqu'à la Seconde guerre mondiale), les profits (et les investissements) des entreprises augmentaient plus rapidement que les salaires, puis il s'ensuivait une crise de surinvestissement et de surproduction, enfin une dépression au cours de laquelle se produisaient les phénomènes inverses à ceux de la phase d'expansion (Asselain, 1985)<sup>3</sup>.

Ainsi, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les économistes classiques se divisent à propos du marché du travail tout en convenant, plus ou moins, d'une certaine inégalité de la relation salariale. Les uns, majoritaires, s'inscrivent dans la logique de Say et font confiance au caractère autorégulateur des marchés. Les autres, à l'instar de Sismondi, prônent une intervention publique plus ou moins radicale.

Avec la rupture épistémologique de la « révolution marginaliste » (ou néoclassique), l'approche des classiques se trouve modifiée. Le raisonnement à la marge, avec les notions d'utilité marginale et de coût marginal, a permis de représenter de manière beaucoup plus fine et formalisée les mécanismes de marché et a ouvert la voie à tous les calculs d'optimisation économique. C'est ce qui a fait la force du courant néoclassique, bien que ses déductions normatives restent souvent très controversées.

### Le modèle néoclassique de référence

L'économie néoclassique représente communément un marché (d'un bien, d'un service, ou d'un facteur de production tel le travail) par une croix de Saint-André dans un repère orthonormé, symbolisant ainsi la confrontation de l'offre et de la demande. C'est le schéma de base de la construction néoclassique (schéma 1).

Les deux segments de droite (en réalité des courbes) traduisent les comportements des

demandeurs et des offreurs (indépendamment les uns des autres) selon le prix unitaire proposé. La courbe de demande est décroissante : les quantités demandées (c'est-à-dire achetées) augmentent quand le prix baisse. En revanche, la courbe d'offre est croissante : les quantités offertes (c'est-à-dire proposées à la vente) augmentent quand le prix s'élève (car pour les producteurs, il devient ainsi de plus en plus rentable et profitable de produire). Le point d'intersection représente le prix (en ordonné) qui permet d'équilibrer les quantités offertes et demandées (en abscisse). Ce schéma repose sur de nombreuses hypothèses que l'on ne présentera pas, sauf une, tellement implicite qu'elle n'est pas mentionnée dans les manuels de microéconomie<sup>4</sup> parmi les conditions définissant une concurrence pure et parfaite : les courbes traduisent le fait que les demandeurs et les offreurs *optimisent leurs choix* et donc, pour ce faire, sont *parfaitement libres et autonomes*.

Examinons successivement comment sont déterminées l'offre et la demande globales de travail, sachant que la théorie de l'offre est beaucoup plus controversée que celle de la demande.

### La théorie de l'offre de travail

L'offre individuelle, c'est-à-dire le nombre d'heures de travail qu'un ménage est disposé à fournir pour un taux de salaire donné, correspond à l'optimisation de l'utilisation de son temps. Il travaillera jusqu'au point où l'utilité marginale de son travail – qui traduit la satisfaction, assimilable dans le cas du travail à la rémunération, apportée par la dernière unité de travail fournie – tend à être surpassée par sa désutilité marginale – le coût de l'effort. Intuitivement, on comprend que les premières heures de travail revêtent une grande utilité pour un ménage car, grâce au revenu ainsi acquis, elles lui permettent de satisfaire ses besoins les plus prioritaires. Cependant, au fur et à mesure que les heures de travail augmentent et que les besoins les plus impérieux se couvrent, l'utilité additionnelle de chaque nouvelle heure de travail

<sup>[3]</sup> Les historiens ont également montré que le taux de salaire réel augmentait en phase de dépression (du fait de la baisse des prix des biens) et souvent davantage au XIX<sup>e</sup> siècle que pendant la phase d'expansion, alors même que le chômage progressait. Cela, en des périodes où les coalitions étaient interdites et l'intervention publique inexistante (Asselain, 1985).

<sup>[4]</sup> La microéconomie – qui est d'essence néoclassique – est considérée comme le « noyau dur » de la science économique ; un noyau relativement stable et moins controversé que la macroéconomie. Le point de départ de la microéconomie est l'analyse des comportements individuels des agents économiques qu'elle s'applique ensuite à agréger pour en déduire des phénomènes globaux.

diminue. Simultanément, plus les heures de travail s'accumulent, plus la désutilité (*i.e.* le coût) de chaque heure additionnelle s'élève. Un ménage rationnel continuera à travailler tant que l'utilité additionnelle d'une heure de travail en plus reste supérieure à sa désutilité et, une fois l'égalité atteinte, il s'arrêtera. Cela dit, ces fonctions d'utilité et de désutilité sont influencées par de nombreux paramètres. En particulier, celle d'utilité du travail dépend du taux de rémunération et des satisfactions non monétaires qui peuvent être retirées du travail. Celle de désutilité du travail dépend de sa pénibilité et du coût d'opportunité que constitue l'utilité, elle-même, du temps libre sacrifié.

Cette théorie de l'offre individuelle de travail, développée en 1872 par Stanley Jevons, est aujourd'hui présentée comme un cas particulier d'application de la théorie des choix du consommateur, avec utilisation des courbes d'indifférence : c'est le *modèle d'arbitrage travail / loisir* (cf. encadré)

Quant à l'offre globale de travail sur le marché, elle correspond à une simple agrégation additive des offres individuelles des ménages.

### **La théorie de la demande de travail**

La demande individuelle de travail par une entreprise concurrentielle correspond à la courbe de productivité marginale en valeur du travail en son sein. Cette productivité marginale est décroissante au-delà d'un certain

## **ZOOM**

### **LE MODÈLE D'ARBITRAGE TRAVAIL/LOISIR**

Il s'agit, pour le ménage, d'arbitrer son temps disponible entre deux biens : le loisir (pris au sens de temps libre) et le revenu (tiré du travail). La seule différence avec le modèle général d'arbitrage est que l'un des biens, le loisir, n'est pas illimité en quantité, mais est borné par l'unité de temps dont on se propose d'étudier l'emploi : on ne peut prendre plus de 24 heures de loisir (de non-travail) par jour, plus de 7 jours par semaine, ou encore plus de 365 jours par an ! Le ménage est donc censé maximiser l'utilité de son emploi du temps, entre le revenu et le loisir, compte tenu du taux de rémunération de son temps de travail (on suppose par commodité que ce travail est uniquement salarié).

La forme de la courbe d'offre individuelle de travail est *a priori* indéterminée car jouent deux phénomènes de sens contraire. En effet, une augmentation du taux de salaire a pour

conséquence de rendre plus cher le bien loisir : le salaire que l'on abandonne en ne travaillant pas, donc en prenant du loisir, s'élève. Et quand le prix d'un bien s'élève, les quantités demandées diminuent toutes choses égales par ailleurs. C'est ce que l'on appelle l'*effet de substitution*. Or, précisément, les choses ne restent pas égales, car l'augmentation du taux de salaire entraîne un revenu plus élevé et donc permet d'acheter davantage de temps de loisir : c'est l'*effet de revenu*. *A priori*, on ne peut savoir lequel de ces deux effets l'emporte sur l'autre et donc quel sera le résultat global. Celui-ci dépend de la forme des courbes d'indifférence, c'est-à-dire des préférences de chaque ménage.

Cependant, sur la base d'études expérimentales, une majorité d'économistes considère que cette courbe d'offre individuelle de travail est croissante jusqu'à un certain point : le volume de travail offert augmente avec son taux de rémunération puis, à partir d'un certain niveau, décroît.

La forme de cette courbe d'offre individuelle de travail a été très débattue historiquement et reste encore controversée aujourd'hui.

**Jean Vercherand**



niveau d'emploi de facteur. Si ce phénomène ne jouait pas, chaque entreprise aurait intérêt à accroître indéfiniment sa taille, si bien que l'on aboutirait dans tous les secteurs de l'économie à une seule entreprise, en monopole sur chaque marché, ce qui ne correspond pas à la réalité.

Aussi, une entreprise augmentera la quantité engagée de facteur de production, par exemple de travail, tant que le produit additionnel permis par chaque unité supplémentaire de facteur reste supérieur à son coût.

On montre plus précisément en microéconomie que la courbe de demande de travail d'une entreprise est la réciproque de sa courbe d'offre de biens, puisque les deux courbes sont issues d'une même fonction de production, qui relie la quantité produite à la quantité de facteurs employée. Ensuite, chaque entreprise ajuste son offre de biens (donc sa demande de travail) en fonction de l'évolution au fil du temps de la demande de ses clients.

Quant à la demande globale de travail, elle correspond à l'agrégation (plus complexe qu'un simple processus additif) des demandes individuelles de toutes les entreprises. Au total, la demande de travail dans une économie découle à long terme, de la demande globale de biens<sup>5</sup>, *via* la productivité du travail au sein des entreprises.

### L'équilibre du marché du travail et ses distorsions

La confrontation de ces courbes d'offre et de demande de travail détermine à l'équilibre un taux de salaire et un volume de travail jugés optimaux : les quantités de travail demandées par les entreprises sont exactement égales à celles offertes par l'ensemble des individus souhaitant travailler. Dans ces conditions, le chômage involontaire ne devrait pas exister.

Ainsi, une contraction de la demande globale en biens finaux se répercutera sur la demande de travail et un nouvel équilibre sera trouvé avec un taux de salaire plus faible permettant à nouveau d'égaliser les quantités offertes et

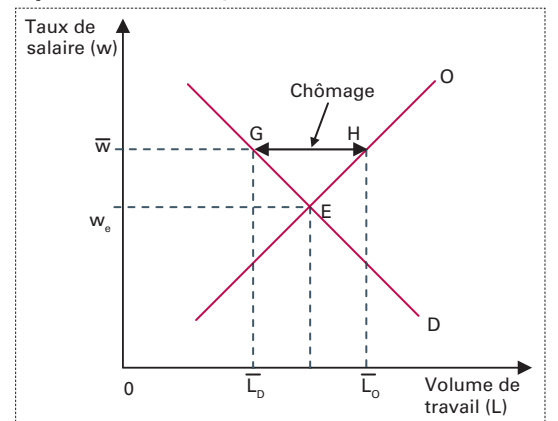
les quantités demandées de travail. Un processus inverse jouera dans le cas d'une extension de la demande de travail.

Le chômage involontaire ne peut donc provenir que d'influences perturbatrices empêchant la flexibilité du taux de salaire et ne permettant pas d'égaliser les quantités offertes et demandées de travail. Deux types d'influences sont plus particulièrement signalés :

- Les syndicats, en exigeant des salaires plus élevés (supérieurs au taux d'équilibre, sinon leur action dans ce sens n'aurait aucun intérêt), ou bien en s'opposant à une baisse du taux de salaire quand la demande globale de biens se contracte, engendreront une distorsion entre les quantités offertes et demandées, c'est-à-dire du chômage.

- L'État, enfin, en instaurant un salaire minimum ou des minima salariaux<sup>6</sup> (supérieurs également au taux d'équilibre, sinon cela n'aurait pas davantage de sens), engendrera inévitablement un certain chômage, correspondant au segment GH sur le schéma 1.

### 1. Le modèle néoclassique du marché du travail : équilibre et chômage



### Les critiques de Keynes

Dès les premières pages de la *Théorie générale*, Keynes examine les fondements néoclassiques du marché du travail. Il en accepte la théorie de la demande basée sur la productivité marginale mais en rejette celle de

[5] Sur longue période, l'investissement, lissé de ses variations conjoncturelles, représente une proportion relativement constante de la consommation (ce constat fait partie des « faits stylisés » de l'économie). Aussi, sur longue période, on peut dire que c'est la dynamique de la consommation qui imprime l'évolution de la demande globale de biens (de consommation et d'investissement).

[6] Les minima salariaux sont inclus dans les conventions collectives, lesquelles sont conclues au départ, par les syndicats représentatifs d'une branche professionnelle. L'État peut étendre ensuite ces conventions à toutes les entreprises de la branche par *arrêté ministériel* (procédure de l'*extension*). Il peut également les étendre à d'autres branches qui en étaient jusque-là dépourvues (procédure de l'*élargissement*).

l'offre. Tout d'abord, il lui paraît totalement improbable que les syndicats puissent être la cause du chômage. Ensuite, il considère que les individus ne sont pas à même d'optimiser leurs choix en matière d'offre de travail en raison d'une imperfection de l'information : quand les individus concluent leur contrat de travail *ex ante*, ils ne peuvent pas connaître le taux de salaire réel qu'ils percevront *ex post* (du fait d'une inflation peu prévisible) ; et donc, ils ne peuvent souscrire *ex ante* à une offre optimale de travail.

Le volume global de travail engagé ne pouvant correspondre aux offres optimales des individus, Keynes le déduit de la demande globale de biens en amont. Or, l'incertitude, qui entoure les décisions des agents en matière de demande de consommation et, surtout, d'investissement, fait qu'une situation de sous-emploi peut perdurer en cas d'anticipations pessimistes de leur part. Keynes rejette également la loi de Say en considérant que nul n'oblige les agents à dépenser leurs revenus et que l'épargne a une utilité en tant que telle. Aussi préconise-t-il des politiques d'expansion monétaire et budgétaire pour combattre le chômage (taux d'intérêt bas et dépenses publiques accrues).

## Les efforts d'amélioration du modèle néoclassique de base

### Les différentes hypothèses relâchées

Naturellement, les économistes sont conscients des insuffisances du modèle néoclassique de base du marché du travail. De nouvelles représentations théoriques ont été développées à partir d'un relâchement des hypothèses définissant la concurrence pure et parfaite. Les nouvelles analyses microéconomiques du marché du travail proposent des explications au chômage persistant, en identifiant des rigidités endogènes au fonctionnement du marché.

- Le relâchement de l'hypothèse d'atomicité<sup>7</sup> des acteurs a conduit aux théories du monopsonne et du monopole bilatéral. (cf. zoom p. 11).

- L'hétérogénéité du facteur travail est à la source des théories sur les imperfections d'appariement<sup>8</sup>, sur la segmentation du marché du travail<sup>9</sup>.

- L'information imparfaite ou asymétrique a débouché sur une vaste production scientifique avec les théories des contrats implicites, des salaires d'efficience, des salaires de réservation (prospection d'emploi), des négociations salariales (cf. zoom p. 12).

- Les coûts de fonctionnement des marchés inspirent directement la théorie des « coûts d'étiquette » appliquée aux salaires : les ruptures de contrat induisent des coûts pour l'entreprise ; en effet, un salarié qui a de l'ancienneté est généralement plus productif, et l'entreprise a souvent investi dans sa formation. Certains salariés sont donc en mesure d'imposer des rémunérations plus élevées que celles qui prévaudraient sur un marché concurrentiel, ce qui explique la persistance d'un certain niveau de chômage. La théorie de l'opposition *insiders/outsiders* peut être rattachée à cette catégorie de relâchement d'hypothèse : les salariés en poste peuvent contrer la concurrence de ceux qui seraient à même de les remplacer à des conditions de rémunération plus intéressantes pour l'employeur.

Ces nouvelles approches peuvent combiner plusieurs relâchements d'hypothèses. Elles peuvent également donner lieu à des développements hétérodoxes qui se situent hors du postulat néoclassique de rationalité individuelle et de la démarche d'individualisme méthodologique (cf. certaines théories de la segmentation du marché du travail ou des négociations salariales).

Sans entrer dans les détails, ces théories ne permettent pas de comprendre la variation du chômage au cours du temps et en particulier l'apparition et la persistance d'un chômage de masse à partir de la fin des années 1970. La plupart des économistes qui ont réalisé des synthèses de ces modèles en conviennent.

<sup>[7]</sup> L'atomicité d'un marché désigne la présence d'un grand nombre d'offres et de demandeurs, de telle sorte que personne ne puisse avoir une influence sur les prix.

<sup>[8]</sup> Sur ce point, voir dans ce même numéro la contribution de Guillemette de Larquier, pp. 22-28.

<sup>[9]</sup> Sur ce point, voir dans ce même numéro la contribution d'Aline Valette-Wursthén, pp. 36-42.